

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 17 septembre 2015

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE,  
Mrs GARY, CHAMPION, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mr CAILLEY donne pouvoir à Mme TROQUET  
Mr FOURNIER donne pouvoir à Mme MOMPLOT

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

**I) ACCESSIBILITE : ELABORATION DE L'AGENDA  
D'AMENAGEMENT PROGRAMME (Ad'AP)**

Financé par la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier, un diagnostic sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public a été réalisé par un cabinet compétent sur toutes les communes du territoire. Suite à cette visite un rapport a été remis à notre Commune concernant les travaux à réaliser dans les bâtiments ERP (Etablissements Recevant du Public), soit le bâtiment Mairie-Ecole, l'Espace Culturel et la cantine, la salle SAJ, la bibliothèque, l'Eglise, le point multiservice, l'Agence postale, le vestiaire du foot ainsi que sur les Installations Ouvertes au Public (IOP), soit le cimetière, les aires de jeux et les wc publics.

Il est présenté au Conseil un dossier Ad'AP ; tous les membres en prennent connaissance. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'Agenda d'Aménagement Programmé (Ad'AP) et la programmation des travaux préconisés,

**II) SIEG : AMENAGEMENT BT RUE DE LA GAZELLE**

Madame le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz va réaliser l'enfouissement des réseaux secs Rue de la Gazelle sur 300 mètres, dans sa section comprise entre le carrefour d'Authezat et la parcelle cadastrée section n°384. Pour ce faire, un socle double doit être encastré dans le mur du parking (parcelle cadastrée section C n°340).

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le projet présenté.

**III) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA GARENNE ET  
RUE DES ECOLES – PROGRAMME 2016**

Madame le Maire présente le projet de mise en séparatif rue de la Garenne et rue des Ecoles établi par le bureau GEOVAL, conformément au schéma directeur, pour un montant de 96 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le SIVOM de la Région d'Issoire à transmettre les dossiers au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes et de lancer la procédure de consultation des entreprises.

#### **IV) MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE SURFACE DE LA RUE DE LA GARENNE ET DE LA RUE DES ECOLES**

Suite aux travaux d'assainissement, le Conseil municipal souhaite aménager la rue de la Garenne dans sa section comprise entre la rue du Tabot et la rue de la Mairie ainsi que la rue des Ecoles dans sa section comprise entre la rue de la Garenne et la place du Crouzadoux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le groupement GEOVAL-DESCOEUR comme maître d'œuvre pour l'aménagement de surface de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles et sa proposition d'honoraires de 6.80 % du montant HT des travaux, soit 14 800 € HT.

#### **V) FESTIVAL LES AUTOMNALES**

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme est à l'initiative d'un festival départemental intitulé « Les Automnales ». Cette manifestation a pour mission de promouvoir la diffusion du spectacle vivant dans le Puy-de-Dôme. Dans ce cadre, le Conseil départemental propose une programmation artistique sélectionnée par ses soins. Suite à sa demande, la Commune de La Sauvetat a été sélectionnée pour co-organiser sur son territoire avec le Département, le Festival « Les Automnales ». La manifestation retenue est le concert « Hypnotic Wheels », le dimanche 29 novembre 2015 à 17h30 à l'Espace Culturel à La Sauvetat.

Il est convenu entre le Département et la Commune de La Sauvetat de proposer au public les tarifs suivants :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit : 6 €
- exonération pour les enfants de moins de 8 ans.

Le tarif réduit sera accordé aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte étudiant, aux titulaires de la carte Aris Interce, aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation), aux abonnés du festival (personnes ayant réservé 3 spectacles minimum auprès du Conseil départemental).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs précités pour le concert.

#### **VI) QUESTIONS DIVERSES**

##### **Sonnerie école**

Pour répondre à la requête des enseignantes d'une sonnerie à l'école, un devis a été demandé. Il s'élève à 1 500 € sans la pose ni la maintenance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne s'engagera pas dans cette dépense. Une autre solution est à l'étude.

##### **Nuisance due au nombre croissant de pigeons**

Le Conseil municipal va poser une grille pour éviter l'entrée des pigeons dans le donjon. Il réfléchit à la façon d'éloigner les pigeons du bourg.

La séance est levée à 22h30.